

*Travaux de la Chambre*

[Traduction]

La motion sous sa forme actuelle est irrecevable. La société émet des actions, après quoi, par définition, ces actions sont détenues à 100 p. 100 par les actionnaires qui les ont achetées. C'est le cas qu'on en ait émis 10 ou 20 millions. Pour être recevable la motion devra spécifier le groupe précis auquel la limite s'appliquerait, par exemple, les non-résidents.

[Français]

Madame la Présidente, je voudrais également... lorsqu'on parle des fameux 25 p. 100, on oublie de mentionner qu'il s'agit de 25 p. 100 des actions non détenues par le gouvernement, on ne parle pas de 25 p. 100 de l'ensemble des actions, mais on parle de 25 p. 100 des actions non détenues. Donc, cela fait 25 p. 100 de 45 p. 100. C'est pas mal, cela fait à peu près entre 11 p. 100 et 12 p. 100. Alors, c'est très rare qu'avec 11 p. 100 on puisse détenir le contrôle d'une corporation. C'est cela qu'on est en train de nous dire?

C'est certain que les socialistes ont peur de l'investissement étranger. L'investissement étranger, on ne peut en avoir...

[Traduction]

Des investissements étrangers, on ne peut pas en avoir, sauf à Oshawa! Pour les socialistes, les centaines et les millions de dollars d'investissements faits au Canada par les Américains sont un objet de honte, ils ne sont pas souhaités au Canada, sauf à Oshawa!

**M. Cassidy:** Le député veut vendre Air Canada aux Américains.

**M. Grisé:** A propos de la motion n° 2, ce qui pourrait arriver, c'est que 25 p. 100 de la société appartiendraient à des non-résidents mais seulement 5 p. 100 des actions donneraient le droit de vote. Aussi, les non-résidents n'auraient pas le droit fondamental des actionnaires, le droit de vote.

[Français]

Madame la Présidente, je pense que dans les deux cas, je suggère fortement à cette Chambre que ces deux amendements soient défaits.

[Traduction]

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Madame la Présidente, j'ai deux mots à dire au sujet des motions à l'étude. J'ignore pourquoi le gouvernement refuse d'accepter le principe de ces amendements. Comme l'a signalé le représentant de l'opposition officielle il y a quelques instants, ils ne représentent que les promesses du premier ministre (M. Mulroney). Il s'agit uniquement de promesses que le gouvernement avait faites avant la déclaration que nous trouvons dans cette mesure.

Il faut se méfier du gouvernement du Canada. Il est formé par ceux-là même qui ont juré leurs grands dieux qu'ils ne vendraient pas Air Canada. Ils avaient dit également qu'ils ne supprimeraient pas le chemin de fer de Terre-Neuve. Ils avaient promis également de ne pas toucher du tout aux services maritimes de l'est du Canada. Pourtant qu'ont-ils fait? Ils ont présenté un projet de loi analogue à celui-ci créant Marine Atlantique.

Nous n'avons pas été assez vigilants lorsque ce projet de loi a été adopté. En effet, à l'heure actuelle, on ne peut même pas obtenir une cabine lorsqu'on traverse le golfe pour se rendre de Terre-Neuve à North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et ce pour la bonne raison qu'il n'y en a pas une seule sur le bateau. Il faut être très prudent au sujet des projets de loi présentés par le gouvernement du Canada, surtout lorsqu'il s'agit d'actions, de vérifier ce que devient une société d'État et ce que devient le service après l'aliénation de la société.

Le gouvernement a vendu les hôtels où l'on pouvait séjourner. Il a supprimé le chemin de fer de Terre-Neuve. Il vend les voies au Venezuela. Il a modifié le service du CN à Terre-Neuve ce qui fait qu'il n'y a plus de traversiers au milieu de la nuit. Il vend maintenant la société téléphonique. Il vend Télécommunications Terra Nova.

Le député dans le fond sera également en mesure d'affirmer que le gouvernement vend la compagnie de téléphone dans le nord-ouest du pays, au plus offrant. Cela fait partie de la politique de privatisation du gouvernement fédéral qui ne tient absolument aucun compte des utilisateurs des services visés. La Chambre n'a été saisie d'aucun projet de loi au sujet de la vente de la compagnie de téléphone en question. Le gouvernement a simplement demandé à certains amis qu'il a peut-être au sein du CN de choisir certaines personnes, afin de vendre la société concernée. Que fait-on? Cette compagnie ne peut être revendue par le soumissionnaire choisi dans les trois ans qui suivent.

Cela n'offre aucune protection aux localités ou aux gens qui ont recours au service en question. C'est là tout un bilan, n'est-ce pas, madame la Présidente? Le gouvernement a supprimé le chemin de fer de Terre-Neuve. Les voies seront vraisemblablement vendues au Venezuela. Il a modifié le service maritime, afin que personne ne puisse obtenir une cabine pour des traversées de nuit. Il vend les hôtels où les voyageurs s'arrêtaient. Tout cela en quatre ans. Et voilà maintenant qu'il vend la compagnie de téléphone du CN. Nous sommes en l'occurrence saisis d'un projet de loi tendant à autoriser la vente de la compagnie aérienne nationale.

Que reste-t-il d'autre à vendre? Le gouvernement a vendu tout ce qu'il y avait à vendre, que ce soit dans les airs, au sol ou sur l'eau. Lorsqu'il aura vendu la compagnie de téléphone en question, que restera-t-il?

Lors des prochaines élections, les Canadiens s'assureront que le gouvernement ne puisse plus rien vendre.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Madame la Présidente, puis-je demander à la personne qui représente le leader à la Chambre du gouvernement quels projets de loi seront à l'étude demain. Il y a déjà eu cet après-midi quelques changements dans les projets de loi discutés. Si je pouvais avoir ces renseignements, ce serait utile à tout le monde.